

COMMENT NOUS SOUTENIR ?

PAR COURRIER

Pour faire un don en soutenant nos structures d'insertion, il vous suffit de compléter le bulletin de soutien IFI ci-joint et de l'envoyer, accompagné de votre chèque à l'adresse suivante :

Les Restaurants du Cœur – Service Donateurs
42 rue de Clichy – 75009 PARIS

EN LIGNE

Sur notre site sécurisé : www.restosducoeur.org

Vous avez jusqu'à la date limite de dépôt de votre déclaration ISF pour faire votre don. Vous recevrez ensuite le reçu fiscal de l'Association Départementale choisie.



DONNEZ UNE REALITÉ À VOTRE IFI !

Grâce à votre IFI, vous pouvez soutenir les Restos du Cœur dans leurs actions d'accompagnement des personnes sur le chemin de l'emploi. **Notre objectif est de redonner l'envie et les possibilités d'une insertion durable aux personnes accompagnées.**

Vous pouvez soutenir les 102 ateliers et chantiers d'insertion et les 3 associations intermédiaires des Restos du Cœur, qui chaque année accueillent plus de 2 000 personnes. L'accompagnement comprend un suivi personnalisé liant un accompagnement socio-professionnel et un encadrement technique dans le but de consolider un projet professionnel pour favoriser la sortie vers l'emploi ou l'accès à la qualification des salariés en insertion.



Ce sont ainsi 56 % des personnes accompagnées qui ont trouvé un emploi ou ont pu accéder à une formation après leur contrat d'insertion au sein des Restos.



relations.donateurs@restosducoeur.org
Tél. 01 53 32 23 27
42 rue de Clichy – 75009 PARIS

www.restosducoeur.org



Rigueur et transparence sont les principes de base de la gestion et du fonctionnement des Restos du Cœur. La Cour des Comptes a souligné en 2003 et 2009 l'excellente gestion de l'association.

—ARTWORK : 'éclairateur' / www.les-eclairateurs.com



IFI

UN DON POUR L'INSERTION



UN DON AU SERVICE DES ACTIVITÉS SOCIALES DES RESTOS

Avec votre IFI, en plus de permettre à des personnes de retrouver le chemin de l'emploi, vous contribuez à développer l'ensemble des missions sociales des Restos.

En effet, les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) des Restos œuvrent principalement au service des personnes en situation de précarité à travers :



41 jardins qui permettent toute l'année de fournir les centres de distribution en légumes et produits frais ;

19 entrepôts logistiques

qui organisent la livraison des centres de distribution de leur département ;



11 ateliers de rénovation de logements, chargés de remettre en état les centres de distribution, les centres d'hébergement et les résidences sociales des Restos ;

9 cuisines qui élaborent chaque jour des repas à destination des gens de la rue ;



17 ateliers de réhabilitation de meubles, d'électroménager, d'ordinateurs et autres objets, essentiellement au service des personnes accueillies par les Restos.

RÉDUISEZ VOTRE IFI DE 75 %

En application de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (loi TEPA - n° 2007-1223 du 21 août 2007), les dons aux ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et aux associations intermédiaires (AI) ouvrent droit à une réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune.

75 % du montant de vos dons sont déductibles de votre IFI.

PAR EXEMPLE, LORSQUE VOUS DONNEZ :	VOUS POURREZ DÉDUIRE DE VOTRE ISF :	VOTRE DON NE VOUS COUTERA QUE :
1000 €	750 €	250 €
5 000 €	3 750 €	1 250 €
10 000 €	7 500 €	2 500 €
20 000 €	15 000 €	5 000 €
50 000 €	37 500 €	12 500 €



©Eric Patin



TÉMOIGNAGES

“*—Myriam, 33 ans.*
Que ce soit suite à une rupture personnelle, professionnelle ou à un problème de santé, à un moment où à un autre dans notre vie, nous pouvons être confrontés à un vide. Un passage où il nous est difficile de rebondir seul et où une aide extérieure est nécessaire voire vitale pour se remettre sur les rails. Pour ma part, mon arrivée sur le chantier a été un grand bouleversement. Lorsque l'on sort d'un isolement, comme ce fut mon cas, cela demande de la tolérance et des efforts quotidiens pour apprendre à vivre et à travailler avec 'l'autre'.”

“*—David, 42 ans.*
“Mon objectif en arrivant au Jardin des Restos du Cœur était de reprendre un rythme de vie. Les débuts ont été très difficiles mais au bout de quatre mois de travail, j'ai repris confiance en moi et commencé à envisager des projets, (permis de conduire, formation de mécanique agricole, CACES). Aujourd'hui, je me sens bien, ma présence ici m'a beaucoup apporté et j'entrevois des perspectives.”

BULLETIN DE SOUTIEN



IFI

Merci de compléter et d'envoyer ce bulletin, accompagné de votre règlement à l'adresse : **Les Restaurants du Cœur – Service Donateurs – 42 rue de Clichy – 75009 PARIS**

Oui, j'approuve l'action des Restaurants du Cœur et vous adresse, dans le cadre de l'IFI, un chèque libellé à l'ordre des Restaurants du Cœur d'un montant de :

1 000 € 5 000 €

2 000 € Autre montant €

Votre don sera affecté à l'une de nos structures d'insertion.

Le dispositif fiscal issu de la loi TEPA vous permet de déduire de votre déclaration IFI 75 % du montant de votre don aux Restos du Cœur, dans la limite de 50 000 €. Pour toute information complémentaire, contactez le Service Donateurs des Restos du Cœur : Tél. 01 53 32 23 27 - relations.donateurs@restosducoeur.org

M. M^{me} M. & M^{me}

NOM

PRÉNOM

ADRESSE (L'adresse est indispensable pour le reçu fiscal)

CODE POSTAL VILLE

PAYS

EMAIL

N° DE DONATEUR (Si j'ai déjà effectué un don)

J'accepte de recevoir mon reçu fiscal par mail (formule plus économique en frais de gestion)

Je ne souhaite pas recevoir d'informations des Restos du Cœur sur mon adresse mail

Je souhaite recevoir la documentation "Legs, donation et assurance-vie"



Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant ou les modifier en écrivant à relations.donateurs@restosducoeur.org. Les Restos du Cœur ne pratiquent ni l'achat, ni la vente, ni l'échange de fichiers.